



CAUZ HANDBALL

Avenue du 19 mars 1962
ZAC Du Pujol, 13390 AURIOL
Mail : cauzhb1383@gmail.com
Tel : 06-72-19-24-54
Site : www.cauzfb.fr

REGLEMENT INTERIEUR CAUZHB- STAGES

Avant le stage :

1. Ne seront acceptés aux stages que les enfants dont les dossiers sont en règle (autorisations- certificat médical – paiement) : ces dossiers pourront être envoyés/déposés dans la boîte aux lettres du club. Un mail de confirmation de bonne réception sera envoyé à l'adresse renseignée sur le dossier d'inscription. Un stagiaire qui ne respectera pas ces critères ne sera pas admis dans l'enceinte du gymnase.
2. La réservation est possible pour le stage (mail/site internet), mais elle ne sera valable que 7 jours à compter de la demande. Le dossier d'inscription complet devra être rendu avant la fin de ce délai afin de confirmer l'inscription : Au-delà de ces 7 jours, la réservation ne sera plus valable et votre enfant cèdera la place qu'il occupait. : la demande d'inscription sera à refaire entièrement dans la limite des places disponibles.
3. Les dossiers devront être dûment remplis et déposés 15 jours avant le début du stage, sans quoi la prestation « cantine » ne pourra être assurée.
4. Si votre enfant est malade et sur présentation d'un certificat médical (dans les 48 heures) et ne peut participer au stage prévu, le CAUZ s'engage à rembourser l'intégralité (ou une partie) de la somme donnée ou de faire un avoir sur un futur stage, dans la mesure où le CAUZ a été averti 48 heures avant le début du stage.

Pendant le stage :

5. Les enfants sont accueillis de 8h00 à 9h30 (début des activités), les parents les récupèrent entre 17h00 et 18h00. Les stagiaires sont durant ce laps de temps sous la responsabilité des éducateurs du CAUZ et ne pourront donc pas rentrer seuls (sauf autorisation écrite) chez eux.
6. Les pratiquants devront impérativement posséder une tenue de sport complète, tee shirt ou maillot de sport, short de sport, chaussures de sport propres et survêtement pour l'hiver, ainsi qu'une bouteille d'eau au nom de l'enfant (Covid-19), pour accéder au gymnase. Un stagiaire qui ne respectera pas ces critères ne sera pas admis dans l'enceinte du gymnase.
7. Si votre enfant est malade et ne peut plus participer au stage, le CAUZ (en fonction du nombre de journées manquées) proposera un avoir sur un futur stage, uniquement sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures.
8. En ce qui concerne la récupération ainsi que la libération des adhérents mineurs avant et après les activités, le CAUZ s'en remet entièrement aux directives inscrites sur l'imprimé de prise en charge signé par la famille.
9. La pratique d'un sport, quel qu'il soit, exige rigueur, respect et discipline. Le manquement grave à une de ces notions impliquerait le renvoi immédiat du stagiaire. Celui-ci restera sous la surveillance de l'éducateur jusqu'à ce que ses parents viennent le chercher. Si le cas devait se reproduire, la direction du CAUZ se réserve le droit d'exclure définitivement le stagiaire. (Aucune demande de remboursement ne sera acceptée.)
10. Activité extérieure : Accrobranche, autres jeux, le CAUZ ne saurait être tenu responsable suite à un matériel cassé ou un accident sur les sites de ces activités.
11. L'assurance du CAUZ et de la FFHB couvre la responsabilité civile des organisateurs et des personnes participant au stage : l'assurance ne couvre pas les vols, bris d'objets personnels, malveillance... Les stagiaires doivent être couverts par une assurance responsabilité civile de particulier et accident. Il est recommandé aux stagiaires de venir sans objets de valeurs (montres, téléphones, lecteur etc.).
12. Par sécurité, les bijoux (montres, bracelets, boucles d'oreilles ...) doivent être retirés, les piercings protégés.
13. L'usage du téléphone portable n'est pas autorisé durant le temps du multisport

L'équipe dirigeante